

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Superflex 40, Komp. B

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10492-b/13

Emploi de la substance / de la préparation Durcisseur

Producteur/fournisseur :

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Durcisseur de résine composite à base d'amines et de polyamines

Composants dangereux :

CAS: 25154-52-3 EINECS: 246-672-0	nonylphénol  C,  Xn,  N; R 22-34-62-50/53-63	10 - 25%
CAS: 25620-58-0	Triméthylhexan-1,6-diamin  C,  Xn; R 22-34-43-52/53	5 - 10%
CAS: 61788-46-3 EINECS: 262-977-1	Kokosfettamin  C,  Xn,  N; R 22-35-50	5 - 10%
CAS: 98-54-4 EINECS: 202-679-0	4-tert-butylphénol  Xi,  N; R 36/37/38-43-51/53	2 - 5%
CAS: 90-72-2 EINECS: 202-013-9	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol  Xn,  Xi; R 22-36/38	2 - 5%
CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1	4-méthylpentane-2-one  Xn,  Xi,  F; R 11-20-36/37-66	2 - 5%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5	m-phénylenebis(méthylamine)  C,  Xn; R 20/22-34-43-52/53	1 - 2%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



C Corrosif
N Dangereux pour l'environnement

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
- R 34 Provoque des brûlures.
- R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(suite page 2)

F

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 40, Komp. B

(suite de la page 1)

R 62 Risque possible d'altération de la fertilité.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 40, Komp. B

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, la canalisation ou la terre. Endiguer ou capter immédiatement tout liquide qui s'écoule.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

Manipulation :
Précautions à prendre pour la manipulation:

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
No CAS Désignation de la substance % Type
Valeur Unité
108-10-1 4-méthylpentane-2-one
VME () Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppmValeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm
1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)
VME () Valeur momentanée: 0,1 mg/m³
Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 40, Komp. B

(suite de la page 3)

Equipement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	aminée

Changement d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 100°C (DIN)

Point d'inflammation: 112°C (DIN ISO 2592)**Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Limites d'explosion:**

inférieure :	n.b. Vol % (DIN 51649)
supérieure :	n.b. Vol % (DIN 51649)

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 40, Komp. B

(suite de la page 4)

Pression de vapeur à 20°C:	0,1 hPa (DIN 51640)
Densité à 20°C:	0,97 g/cm ³ (DIN 51757)
Masse volumique:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Pas ou peu miscible
valeur du pH (500 g/l) à 20°C:	11,0 (DIN 19261)
Viscosité :	
dynamique à 20°C:	2 mPas (DIN 53019)
cinématique :	Non déterminé.
Test de séparation des solvants :	Non déterminé.
Indications complémentaires	Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation**Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
25154-52-3 nonylphénol			
Oral	LD50	200-2000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rabbit)	
25620-58-0 Trimethylhexan-1,6-diamin			
Oral	LD50	910 mg/kg (rat)	
98-54-4 4-tert-butylphénol			
Oral	LD50	2951 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2288 mg/kg (rbt)	
90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol			
Oral	LD50	1670 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	1400 mg/kg (rabbit)	
108-10-1 4-méthylpentane-2-one			
Oral	LD50	2100 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	16000 mg/kg (rabbit)	
Inhalatoire	LC50/4 h	8,3-16,6 mg/l (rat)	
1477-55-0 m-phénylenebis(méthylamine)			
Oral	LD50	1040 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rabbit)	
Inhalatoire	LC50/4 h	2,4 mg/l (rat)	

Effet primaire d'irritation :
de la peau : Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 40, Komp. B

(suite de la page 5)

des yeux : Effet fortement corrosif.**Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.**Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**Autres indications :** Le produit est difficilement biodégradable.**Comportement dans des compartiments de l'environnement :****Mobilité et potentiel de bio-accumulation :****25154-52-3 nonylphénol**

EBAB 3,28 log Pow (-)

Effets écotoxiques :**Toxicité aquatique :****Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation****25154-52-3 nonylphénol**

EC 10/18h	>16 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	< 1,0 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
EC50/72h	1,3 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))
LC0/48h	0,4 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/48h	0,56 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/96h	< 1,0 mg/l (fish)
NOEC (14d)	0,25 mg/l (Brachydanio rerio (Zebrafisch))
NOEC (21d)	0,1 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))

25620-58-0 Trimethylhexan-1,6-diamin

EC 10/16h	72 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/24h	31,5 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
EC50/72h	29,5 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))
LC0/48h	150 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/48h	174 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))

1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)

EC50/48h	16 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

Remarque :

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Le produit contient des substances exerçant une action toxique sur les poissons et les bactéries.

Remarque : Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.**Indications générales :**

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

(suite page 7)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 40, Komp. B

(suite de la page 6)

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :
Recommandation :

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apparentés aux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

07 02 08 autres résidus de réaction et résidus de distillation

Emballages non nettoyés :
Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :
Indice Kemler :

8 (C7) Matières corrosives.

No ONU:

80

Groupe d'emballage :

2735

Etiquette de danger

III

Désignation du produit :

8

2735 POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES,
N . . . S . . . A . . .
(TRIMÉTHYLHEXAMÉTHYLÈNEDIAMINES,
nonylphénol)

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

8

No ONU:

2735

Label

8

Groupe d'emballage :

III

No EMS :

F-A,S-B

Marine Pollutant:

Oui

(suite page 8)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 40, Komp. B

(suite de la page 7)

Désignation technique exacte :	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES, nonylphenol)
---------------------------------------	---

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :


Classe ICAO/IATA :	8
No ID UN :	2735
Label	8
Groupe d'emballage :	III
Désignation technique exacte :	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES, nonylphenol)

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :


C Corrosif
N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Trimethylhexan-1,6-diamin
4-tert-butylphénol
m-phénylenebis(méthylamine)
nonylphénol
Kokosfettamin

Phrases R :

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Phrases S :

- 23 Ne pas respirer la vapeur.
- 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
- 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

(suite page 9)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 40, Komp. B

(suite de la page 8)

Prescriptions nationales :**Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

- 11 Facilement inflammable.
- 20 Nocif par inhalation.
- 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 35 Provoque de graves brûlures.
- 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact : Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F